

## **L'UNION EUROPEENNE U.E. (ex-CEE)**

L'Union Européenne regroupe à l'heure actuelle 25 pays : l'Allemagne, l'Autriche la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Estonie, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, La Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la République tchèque. La Norvège et la Suisse refusent encore l'adhésion. La Roumanie et la Bulgarie rejoindront l'U.E. en 2007. En outre, l'U.E. a entamé une négociation d'adhésion avec la Turquie.

L'objectif de l'U.E. : une expansion continue et équilibrée, le relèvement du niveau de vie, la libre circulation des marchandises, des personnes et des capitaux, la création d'un tarif extérieur commun, l'harmonisation des politiques économiques et de la politique extérieure.

Le traité de Maastricht, entré en vigueur en 1993, approfondit les dispositions d'origine en prévoyant une citoyenneté de l'Union, la création d'un espace sans frontières, l'établissement d'une union économique avec une monnaie unique, l'Euro. Le traité adopte le principe de subsidiarité précisant que la Communauté n'intervient que dans la mesure où les objectifs ne peuvent être réalisés de manière suffisante par les Etats membres.

- **1er janvier 1994** : création de l'Institut Monétaire Européen. En 1997, l'institution d'un système européen de banques centrales a été créé. Les trois conditions sont les suivantes :

. Inflation ne dépassant pas de 1,5 point la moyenne des 3 meilleures performances des membres de la CEE, et taux d'intérêt à long terme ne dépassant pas de 2 points la moyenne des taux des trois meilleurs.

. Déficit budgétaire inférieur à 3 % du PIB.

. Dette nationale inférieure à 60 % du PIB et monnaie stable depuis deux ans.

- **1997-1999** : entrée en vigueur de la monnaie unique, l'Euro qui a remplacé les monnaies nationales à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

**La convention de Schengen** : elle vise à supprimer les contrôles d'identité aux frontières pour les nationaux des Etats membres, et à instituer un contrôle européen pour les étrangers à la CEE. La France conservant une législation très permissive pour l'immigration clandestine ne peut, pour l'instant, appliquer la convention.

**Le budget de la Communauté** : 1 % du budget des pays constituant l'U.E.

### **Organisation.**

- **Le Conseil.** Il réunit à Bruxelles ou à Luxembourg les représentants permanents des 25 gouvernements et est présidé pendant six mois par un nouvel Etat. Le Conseil est l'organe de décision de la Communauté. Les décisions sont prises selon les cas à la majorité simple ou à la majorité qualifiée.

- **La Commission.** Elle est composée de 25 membres désignés pour cinq ans et de 23 Directions générales s'appuyant sur 13 200 fonctionnaires. Le Président est chargé des affaires monétaires. Ses missions : proposer au Conseil des ministres les mesures à prendre, gérer les traités et les dispositions prises, préparer un rapport annuel de gestion soumis à l'Assemblée, informer les gouvernements, concilier les points de vue des Etats membres. La Commission dispose de certains pouvoirs de décision.
- **Le Parlement.** Il est composé à l'heure actuelle de 626 membres élus, tous les cinq ans, au suffrage universel (All : 99. Fr-Ital-GB : 87. Holl-Gr-Belg-Port : 25,.Esp : 64,.Irl : 15. Dan : 16. Lux : 6). Le secrétariat est installé à Luxembourg et les sessions ont lieu à Strasbourg. Ses pouvoirs : il contrôle la Commission, arrête le budget de la Communauté, participe au processus législatif, coopère avec le Conseil, établit des rapports d'initiative.
- **La Cour de Justice.** Elle est composée de 13 juges et de 6 avocats généraux, (nommés pour six ans renouvelables) siégeant à Luxembourg. Sa compétence s'applique aux différents nés de l'application des traités.
- **La Cour des Comptes.** Elle comprend 12 membres nommés pour six ans et reçoit pour mission de contrôler la gestion financière, les recettes et les dépenses de la Communauté.
- **Président en exercice.** Nicole Fontaine (1999/2001), s'est attelée aux objectifs suivants : préparer l'élargissement de l'U.E. vers l'est et vers le sud (Malte et Chypre), étudier des rapports privilégiés avec la Turquie, définir des formules permettant d'alléger le coût du travail, appliquer le livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi.

### **Les caractéristiques de la croissance européenne**

Elle reste fragile, malgré les bonnes années 1997/2001. Les particuliers ont retrouvé le chemin de l'investissement en profitant de la baisse des taux d'intérêt, et les chefs d'entreprise se sont appuyés sur le commerce extérieur qui reste malgré tout le moteur essentiel de la croissance. Ce devrait rester bénéfique à l'investissement industriel et à l'emploi malmené durant une décennie. Si la croissance se confirmait, l'euroessimisme pourrait enfin céder la place à un optimisme raisonné.

Certes, les besoins de consommation et d'investissement pourraient alimenter plusieurs années de croissance, si les gouvernants étaient assez sages pour réduire leurs déficits publics et le niveau de leur dette. Les capitaux asiatiques comblent les déficits occidentaux, mais il n'est pas sain que la Chine et Japon continuent d'assumer seuls l'équilibre de la balance mondiale des comptes : les cigales sont encore trop nombreuses.